

## Espace IBANDA

Avenue du 1<sup>er</sup> Mars 14 & 20  
2000 Neuchâtel  
Tel. : 032 / 724 24 96  
[Carol.gehringer@gmail.com](mailto:Carol.gehringer@gmail.com)

## Règlement de la maison des enfants

Chers parents,

Au nom de toute l'équipe d'encadrement de l'Espace Ibanda, vous souhaite la **Bienvenue** ! Le présent règlement est destiné à vous informer sur le fonctionnement de l'institution. Notre équipe reste bien entendu à votre disposition pour répondre à toutes vos questions.

## Table des matières

1. Présentation	5. Types d'accueil proposé	9. Conditions d'admission	13. Accueil de dépannage
2. Organisation	6. Horaires et Tarifs	10. Inscription	14. Maladies
3. Situation géographique	7. L'équipe d'Ibanda	11. Prix de pension	15. Assurance
4. Capacité d'accueil	8. Nos Objectifs	12. Modalité de paiement	16. Résiliation

### 1. Présentation

L'Espace Ibanda, qui signifie en angolais « maison des enfants » a été développé dans un esprit de continuité par l'ouverture en 1992 du 1<sup>ère</sup> lieu d'accueil pour les enfants dès 2 ans, en 1998 du 2<sup>ème</sup> lieu d'accueil pour les bébés dès 3 mois, en 2004 de l'aménagement du 3<sup>ème</sup> Espace, l'Atelier pour les enfants de 3 et 4 ans, et en 2007 de l'Espace parascolaire pour les écoliers de l'école de la Promenade.

### 2. Organisation

En janvier 2004, l'Espace Ibanda est entré dans le plan de la planification cantonal des structures d'accueil de la petite enfance et à ce titre, nous suivons les règles et les directives émises par l'Office d'Accueil Extra Familial (OAEF) du canton de Neuchâtel<sup>1</sup>.

### 3. Situation géographique

Les Espaces Nursery, Garderie et Atelier se situent à l'Avenue du 1<sup>er</sup> Mars 14, l'e Parascolaire au 1<sup>er</sup> Mars 20. Ils se trouvent à proximité du centre ville, sur la ligne de bus n° 1, à l'arrêt de « L'université » et à l'arrivée du funambule qui relie la gare au littoral. Nos locaux clairs et accueillants installés au rez-de-chaussée ouvrent sur un square aménagé en place de jeux et ombragé par deux grands tilleuls.

### 4. Capacité d'accueil

Ibanda offre 38 places d'accueil préscolaire et 20 places d'accueil parascolaire par jour.  
Nous répondons aux normes cantonales fixées par la loi sur les structures d'accueil de la petite enfance.

### 5. Types d'accueil proposé

Ibanda propose trois types d'accueil.

#### ☞ l'accueil sur inscription dans l'Espace Parascolaire

Les enfants de 5 ans et plus fréquentant l'école infantine et primaire de la Promenade sont accueillis à l'Espace du 1<sup>er</sup> mars 20.

#### ☞ l'accueil sur inscription dans son Espace Atelier, Garderie, Nursery au 1<sup>er</sup> Mars 14:

Les enfants de 3 mois à 4 ans sont inscrits au moins 2 demi-journées par semaine et leurs parents choisissent les jours d'accueil

<sup>1</sup> [www.ne.ch](http://www.ne.ch) → Social et santé → famille et enfance

### ☞ la possibilité d'accueil dépannage:

Dans la mesure des places disponibles, un accueil dépannage peut être envisagé. Ce type d'accueil ne nécessite pas d'inscription préalable. Il s'agit simplement de téléphoner : s'il reste une place disponible, votre enfant peut être accueilli.

### Autres informations utiles :

**Repas :** Sous le label de la « Fourchette verte », nous offrons des menus équilibrés qualitativement qui contiennent un aliment « constructeur » riche en protéines, un aliment « protecteur » riche en fibres et en antioxydants, un aliment énergétique riche en hydrates de carbone (amidon contenant peu de matière grasse). Nos menus sont également équilibrés visuellement par les couleurs

**Fermetures annuelles** (toujours annoncés à l'avance):

Hiver : 2 semaines autour de Noël et de Nouvel An ainsi que les jours fériés officiels

## 6. Horaires et Tarifs

L'Espace Ibanda ouvre du lundi au vendredi de 7h00 à 18h00. Nous accueillons tous les enfants à partir de 7h00 à la Nursery, dès 8h00 à la Garderie, à partir de 8h30 à l'Atelier et dès 11h00 dans l'Espace Parascolaire. Nous **fermons** à 18h00 sauf les jours précédents un jour férié où nous fermons à 17h00. Les parents sont priés d'arriver **au plus tard** 10 minutes avant la fermeture (soit 17h50) afin qu'un échange sur la journée puisse avoir lieu avec l'équipe éducative et que l'enfant puisse quitter la crèche sans hâte. Cette ponctualité est nécessaire pour pouvoir offrir un bon compte-rendu de la journée de l'enfant.

### Tarif Préscolaire & Parascolaire :

- 17% = 1 heure sans repas
- 34% = 2 heures sans repas
- 50% = 2 heures avec repas / 3 heures sans repas
- 60% = 3 heures avec repas / 4-5 heures sans repas
- 75% = 4-5-6 heures avec repas
- 100% = 7 heures et plus avec repas

## 7. L'Équipe d'Ibanda

L'Équipe d'Ibanda est composée d'une directrice, d'une psychologue, d'éducatrices, de nurses, d'apprenantes et de stagiaires.

## 8. Nos objectifs

### Un service pour les parents

Nous proposons aux parents un accueil adapté à leurs besoins et à ceux des enfants, notamment en matière d'activités, d'encadrement et d'horaire. Par notre tâche nous cherchons à faciliter le lien entre la vie professionnelle et la vie familiale.

### Un service pour les écoliers

Ibanda offre aux écoliers un environnement qui favorise leur développement, tant sur le plan affectif, que sur le plan intellectuel et social. Notre relation avec les écoliers et notre encadrement favorisent la découverte, la créativité, les jeux spontanés et sportifs.

### Un service pour les enfants

Les différents Espaces d'accueil correspondent aux besoins des enfants selon leur âge.

Ces derniers sont répartis en 4 groupes :

La Nursery (3 mois à 2 ans) ; la Garderie (2 et 3 ans) l'Atelier (4 ans) et le Parascolaire (5 ans et plus).

À la Nursery, nous développons plus particulièrement : l'intégration progressive, l'éveil sensoriel et l'expression corporelle.

À la Garderie, nous développons l'autonomie dans la gestion de ses activités et l'autonomie lors des repas est privilégiée.

À l'Atelier, nous cherchons à augmenter le temps de concentration lors d'activités diverses, d'améliorer la connaissance de soi et de l'environnement, d'approfondir des notions de motricité ou d'orientation dans l'espace.

Au Parascolaire, nous les aidons dans les devoirs et offrons des animations ludiques, éducatives et sportives complémentaires.

### Notre Mission

La mission d'Ibanda est d'accueillir les enfants durant la journée lorsque leurs parents ne peuvent s'en occuper.

Les objectifs et les moyens mis en place pour atteindre notre mission sont inclus dans notre projet pédagogique.

Notre projet s'articule autour de deux points centraux :

1. Créer un Espace pluriculturel ouvert aux familles, lieu d'écoute et de soutien, de prévention et de mise en réseau.
2. Offrir à l'enfant un lieu de vie de qualité qui tient compte de son rythme de développement, de ses compétences et de ses besoins.

Notre professionnalisme, les colloques réguliers ainsi que les formations continues soutiennent nos objectifs. Le bien être des enfants est au centre de nos préoccupations. L'observation est notre outil de travail et nous permet de nous adapter chaque jour à leur évolution. Nous offrons aux parents la possibilité de s'entretenir avec l'équipe éducative afin de collaborer dans leur éducation. L'Espace Ibando est une maison de partage où l'on échange et l'on écoute dans une pensée d'harmonie.

## 9. Conditions d'admission

Les Espaces Nursery, Garderie, Atelier accueillent les enfants entre 0 et 4 ans.

L'Espace parascolaire accueille les enfants de 5 ans et plus....

**Nous rendons attentifs les parents qui souhaitent faire appel à nos services qu'il existe une liste d'attente.**

Les structures d'accueil pour la petite enfance et le parascolaire étant très demandées, nous ne pouvons pas répondre à toutes les demandes. **Accueil prioritaire** : Les frères et sœurs des enfants déjà inscrits à **Ibando** sont prioritaires.

L'accueil dépannage s'effectue quant à lui en fonction des places disponibles.

## 10. Inscription

L'inscription peut se faire à tout moment, contactez la directrice ou une responsable de groupe qui vous informera des possibilités d'accueil et des différentes démarches à suivre.

**. Documents à transmettre à la directrice de la crèche lors de l'inscription :**

- une feuille d'inscription signée
- le bordereau de taxation.

## 11. Prix de pension

☞  **Pour les enfants inscrits**, le prix de pension est calculé en fonction des normes cantonales. Il dépend du revenu imposable cumulé des parents ayant l'enfant à charge. La crèche peut se renseigner auprès des communes de domicile afin de connaître le revenu imposable de ces derniers et d'établir la facturation correcte. Les tableaux vous permettant d'établir le prix de pension en fonction du revenu imposable familial se trouvent en annexe ou sur le site. A titre indicatif, le prix d'accueil minimum est de frs. 20.- pour une journée complète avec repas de midi. Le maximum par journée ne peut excéder frs. 80.-.

. Des déductions sont prévues dès le deuxième enfant.

. Le goûter de quatre heures ainsi que le repas de midi sont intégrés dans le prix de pension.

☞  **Pour les enfants bénéficiant de l'accueil dépannage**, le tarif est fixé à frs. 13.60 de l'heure.

## 12. Modalités de paiement

La facturation s'effectue à la fin du mois sur la base du contrat établi. « La facturation aux parents s'effectue sur 12 mois à 20 jours. Le prix de pension est le même si l'enfant est absent pour cause de maladie ou de vacances. Pour 1 mois d'absence il est accordé une réduction de 25%. « Ce système permet aux parents de bénéficier d'une charge mensuelle équilibrée et d'assurer une place d'accueil disponible à l'année pour leurs enfants. Dans les cas où les parents ont un horaire de travail irrégulier, il s'agira de définir avec eux une moyenne du placement de leur-s enfant-s en fonction d'une période-test servant de base pour la facturation. »

Deux fois par année vous recevez un relevé de compte pour la confirmation de vos paiements.

### Les subventions communales et cantonales

Accueillir un enfant coûte à Ibando frs.100.- par jour et par enfant. Les parents payent en fonction de leurs revenus et le solde est pris en charge par le canton de Neuchâtel et la commune de domicile des parents pour autant qu'ils soient domiciliés dans le canton.

### Paiement

Pour des raisons de trésorerie, nous demandons aux parents de verser les cotisations, mensuellement **par avance**, à la fin du mois pour le mois suivant et si possible au moyen d'un **ordre permanent**. En cas de retard de paiement, la direction se réserve le droit de résilier le contrat signé avec les parents avec effet immédiat en observant un délai de 7 jours pour la fin d'une semaine. Au préalable un avertissement écrit aura été adressé aux parents.

**Lors de l'inscription** de l'enfant **une taxe de 200.- frs** est demandée. Tant que la taxe n'est pas payée, la place n'est pas réservée. En cas d'annulation la taxe n'est pas remboursée. Cette taxe est totalement déduite sur la première facture.

### Changement de revenus, de statut matrimonial, etc.

Les changements de revenu, statut matrimonial ou autres sont à annoncer à la direction pour lui permettre de changer et d'appliquer le nouveau tarif.

### 13. Accueil dépannage

L'accueil dépannage n'est envisageable que s'il reste des places disponibles. Les enfants inscrits à l'année sont prioritaires. Les parents s'adressent directement à la responsable pour voir s'il est possible d'effectuer un accueil dépannage. Pour les enfants non inscrits, l'accueil dépannage est également envisageable, la directrice statuera en fonction du bien-être de l'enfant et des places disponibles.

**Les dépannages à la carte sont payables sur place. Les tarifs sont fixes.**

**Tarif des dépannages à la carte :**

☞ A l'heure : frs. 13.60

☞ Prix du repas de midi compris dans le tarif horaire

Important !!! Si vous souhaitez bénéficier de ce service, nous vous conseillons de téléphoner quelques jours avant ou le jour même afin de savoir s'il reste des places disponibles pour la plage horaire qui vous intéresse.

### 14. Maladie

**Si un enfant tombe malade**, les éducatrices prennent immédiatement contact avec les parents pour qu'ils viennent le chercher ou pour qu'ils prennent rendez-vous chez le pédiatre. Bien qu'il ne soit pas toujours aisé de quitter sa place de travail et de venir chercher un enfant malade, nous vous demandons néanmoins de respecter instamment les consignes suivantes :

**1. Ne pas amener un enfant malade à l'espace**

**2. Signaler toute maladie à l'équipe éducative**

**3. Prévoir une solution de garde en cas de maladie (Croix-Rouge, Service de gardes d'enfants malades).**

**4. Venir chercher votre enfant malade dans les meilleurs délais**

**En cas d'urgence ou d'accident**, les parents sont avertis en priorité. S'ils ne peuvent pas être atteints, c'est une éducatrice qui conduira l'enfant aux urgences les plus proches (Polyclinique pédiatrique du 1<sup>er</sup> Mars 6).

Il est évident qu'en cas de **maladies contagieuses**, l'enfant ne peut plus venir à l'Espace. **Lorsqu'un enfant prend des antibiotiques, nous vous demandons de le garder au moins 48 heures avant de le ramener à la garderie.**

A la demande des parents, il nous est possible d'administrer des médicaments à l'enfant lorsqu'il se trouve à l'Espace (ex. antibiotiques). D'une manière générale, l'Espace ne peut pas prendre la responsabilité de donner des médicaments homéopathiques en raison de la périodicité qu'exige leur administration.

### 15. Assurances

Ibanda décline toute responsabilité en cas de perte ou de détérioration d'objets personnels. Nous demandons aux parents d'éviter de mettre des bijoux à leur enfant quand celui-ci vient à la crèche, surtout chez les plus petits.

En cas d'accident, c'est l'assurance privée de l'enfant qui intervient. **Chaque enfant doit être couvert en cas de maladie et accidents par son assurance-maladie de base (LAMal).**

Les déplacements en véhicule lors de course d'école, de visites de musées, etc. seront signifiés aux parents et soumis à leur autorisation.

### 16. Résiliation

Durant le 1<sup>er</sup> mois, les parents qui ne désirent plus confier leur enfant à l'Espace peuvent résilier à tout moment et sans délai leur contrat.

Dès le deuxième mois, les parents doivent résilier leur contrat par écrit un mois à l'avance, à la fin d'un mois pour la fin du mois suivant.

En cas de départ définitif avant la fin du mois, les jours seront facturés.

En cas de comportement inapproprié de l'enfant ou des parents, de non paiement des factures, la direction de la crèche se réserve le droit de résilier le contrat d'accueil avec effet immédiat en observant un délai de 7 jours pour la fin d'une semaine. Au préalable, un avertissement écrit aura été adressé aux parents.

Le Comité d'Ibanda se réserve le droit, en tout temps, de modifier le présent règlement.

Nouveau règlement en vigueur dès le 1<sup>er</sup> janvier 2009.

Nous vous remercions vivement de l'intérêt que vous portez à l'Espace Ibanda et restons à votre entière disposition pour répondre à toutes les questions que vous souhaiteriez nous poser.

L'Equipe d'Ibanda